

Sous la direction de  
**Francis Fortin**



---

# Cybercriminalité

Entre inconduite et crime organisé

*Cybercriminalité – Entre inconduite et crime organisé*  
Francis Fortin (Sous la direction de)



Cet ouvrage a été réalisé à l'initiative de la Sûreté du Québec

Avis : Les renseignements fournis dans le présent ouvrage sont de nature générale. Malgré les efforts qu'ils ont faits dans ce sens, les auteurs ne peuvent garantir que ces informations sont exactes et à jour. Ces renseignements ne peuvent en aucune façon être interprétés comme des conseils juridiques. Toute personne ayant besoin de conseils juridiques pour un cas particulier devrait consulter un avocat.

Coordination éditoriale : Luce Venne-Forcione,  
Révision et correction d'épreuves : Nicole Blanchette  
Mise en pages : Danielle Motard  
Couverture : Cyclone Design

Pour connaître nos distributeurs et nos points de vente, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : [www.pressespoly.ca](http://www.pressespoly.ca)

Courriel des Presses internationales Polytechnique : [pip@polymtl.ca](mailto:pip@polymtl.ca)

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres – Gestion SODEC.

Tous droits réservés

© Presses internationales Polytechnique et Sûreté du Québec, 2013

On ne peut reproduire ni diffuser aucune partie du présent ouvrage, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'éditeur.

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2013  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-553-01647-9  
Imprimé au Canada

---

# Menace de fusillade en milieu scolaire à l'ère d'Internet

---

François Gougeon<sup>1</sup>

L'attentat à la bombe d'Oslo et la fusillade de l'île d'Utøya en Norvège, survenus le 22 juillet 2011 et ayant fait 77 morts, ont non seulement provoqué la consternation en Norvège et ailleurs dans le monde, mais ont aussi fait ressurgir le spectre de la tuerie de masse influencée, voire provoquée par l'usage d'Internet. Pour Stéphane Bourgoïn, journaliste, écrivain et auteur d'une vaste enquête sur les tueurs en série (Bourgoïn, 2011), les jeux vidéo violents ont joué un rôle dans le passage à l'acte d'Anders Behring Breivik, l'auteur de ce double attentat meurtrier en Norvège. Cette thèse est cependant réfutée par Olivier Mauco, chercheur au CNRS<sup>2</sup> et spécialiste des rapports entre jeu vidéo et société (Leloup, 2011).

## ≡ 13.1 PROBLÉMATIQUE ET APERÇU DU PHÉNOMÈNE

Aux États-Unis et dans le monde, la seule évocation du nom Columbine rappelle encore toute l'horreur et le chaos vécus par les victimes et les

- 
1. Au moment d'écrire ce chapitre, l'auteur était conseiller en enquêtes criminelles à la Sûreté du Québec.
  2. Centre national de la recherche scientifique de France.

premiers répondants de ce qui devait se révéler comme une toute nouvelle menace au plan de la sécurité publique des États-Unis : la fusillade en milieu scolaire. Survenue le 20 avril 1999, la fusillade de Columbine, ayant fait 13 morts et 24 blessés, et surtout le *modus operandi* de ses deux auteurs, inspiré en partie par le jeu vidéo *Doom* et la création par ceux-ci d'un site Internet proposant des niveaux supérieurs pour ce jeu, ont eu un impact médiatique sans précédent et marqueront la psyché populaire des Nord-Américains, notamment en raison de la polémique que cet événement a déclenchée dans le monde sur l'impact des jeux vidéo sur les adolescents. Huit jours après cet événement meurtrier, c'est le Canada qui est à son tour confronté au phénomène. La petite communauté paisible de 8000 âmes de Taber, en Alberta, est le théâtre d'une fusillade commise par un élève de 14 ans, vraisemblablement un imitateur (un *copycat*) des meurtriers de Columbine. Un étudiant de 17 ans est tué et un autre blessé (CBC, 2004). Selon Bourgoin, depuis Columbine, le crime de masse est devenu un crime d'imitation. Les tueurs s'appliquent à diffuser sur Internet des messages multiples annonçant leurs actes. Internet serait devenu en quelque sorte un théâtre leur permettant de se mettre en scène et de laisser un testament numérique (Le Parisien, 2011).

Au Québec, le phénomène des fusillades est fortement associé à quatre événements, dont trois survenus dans un contexte scolaire. Le premier événement s'est produit le 8 mai 1984, lorsque le caporal Denis Lortie, alors membre des Forces armées canadiennes, s'est introduit dans les locaux de l'Assemblée nationale du Québec, tuant trois personnes et en blessant treize autres (Radio-Canada, 2004). Les trois autres fusillades majeures survenues au Québec ont eu lieu en milieu scolaire. Il y a d'abord eu, le 6 décembre 1989, la fusillade à l'École Polytechnique de Montréal. Ce jour-là, un jeune homme armé d'un fusil semi-automatique a pénétré dans les locaux de l'École, bien déterminé à réaliser son scénario de tuerie de masse. Après avoir séparé les hommes des femmes et exprimé sa haine envers les féministes, Marc Lépine a enlevé la vie à 14 jeunes femmes avant de mettre fin à ses jours. Le Québec a alors connu le pire bilan meurtrier lié à une fusillade (Radio-Canada, 2011). Encore dans un contexte universitaire, quelques années plus tard, soit le 24 août 1992, un homme a ouvert le feu dans les locaux de l'Université Concordia, à Montréal, entraînant la mort de quatre professeurs et blessant une secrétaire (Concordia, 2008). Plus récemment, le Québec a été de nouveau confronté au phénomène de la fusillade en

milieu scolaire lorsque Kimveer Gill a abattu froidement une étudiante et en a blessé 16 autres au Collège Dawson à Montréal, le 13 septembre 2006 (Radio-Canada, 2008).

Ces derniers événements révèlent que le milieu scolaire demeure vulnérable à une telle menace et que la gestion du risque qu'elle exige s'avère imparfaite. À cet effet, l'une des nombreuses recommandations émanant du rapport du coroner Jacques Ramsey sur le décès d'Anastasia De Sousa, survenu lors de la fusillade du Collège Dawson, désigne parfaitement les responsabilités des autorités :

[...] de nos jours, toute institution a une responsabilité minimale vis-à-vis des usagers de ses services de mettre en place un plan d'urgence en cas de catastrophe. La présence d'un tireur fou représente une de ces catastrophes. Ce plan devrait être élaboré et éventuellement validé par les forces de l'ordre locales et autres services d'urgence (Ramsay, 2008, p. 19).

Au lendemain de telles tragédies, la question qui nous hante tous demeure « pourquoi ? ». La confiance et le sentiment de sécurité de la population en général, et plus particulièrement des parents, des élèves et du personnel scolaire, ont été ébranlés sérieusement au lendemain de Columbine. Mandatés par les autorités américaines, le United States Secret Service (USSS) et le United States Department of Education (ED) ont réalisé, en 2002, une étude sur 37 cas de tueries en milieu scolaire impliquant 41 auteurs (Vossekuil et coll., 2002). Cette étude, la Safe School Initiative (SSI), a non seulement fourni certains éléments de réponse à la question, mais a aussi donné lieu à une série d'initiatives, tant de la part des milieux de l'éducation que de ceux des policiers, pour mieux gérer le risque de la violence létale à l'école, en particulier celle des tueries de masse.

Pour bien évaluer le risque de fusillade et la menace qu'il représente, il faut d'abord comprendre le phénomène. À cet effet, il s'avère essentiel de retracer son historique et de dégager ses principaux facteurs explicatifs. Nous nous intéressons principalement ici à la menace de fusillade en milieu scolaire étant donné que sa manifestation contemporaine est davantage associée au phénomène de la cybercriminalité, ou pour le moins à l'usage ou à l'influence des nouvelles technologies de l'information, plus spécifiquement d'Internet. Les thèses antinomiques relatives au rôle attribué à l'usage des jeux vidéo violents sur le Net dans le

processus de passage à l'acte des auteurs de tuerie ainsi que la théorie du *copycat* pour expliquer la répétition de telles tueries démontrent l'intérêt scientifique de la question des liens entre le phénomène contemporain des fusillades en milieu scolaire et l'usage des technologies de l'information. Enfin, le risque de fusillade en milieu scolaire nous interpelle plus particulièrement en raison de ses impacts humains, sociaux, médiatiques et politiques.

## 13.2 DÉFINITION ET HISTORIQUE DU PHÉNOMÈNE

La fusillade en milieu scolaire est un phénomène très large qui englobe de multiples manifestations de la violence létale en milieu scolaire, dont celles de l'homicide, de l'homicide multiple, de l'homicide suicide et de la tuerie de masse. Cette dernière manifestation est généralement définie comme un acte commis par un individu ou quelques individus ayant tué quatre personnes ou plus, à l'intérieur d'un même événement, donc généralement en un lieu donné et sur une courte période<sup>3</sup> (Morton, 2008). Le phénomène qui nous intéresse plus particulièrement est celui de la fusillade en milieu scolaire, qui peut être associée à l'un ou l'autre des actes de violence létale susceptibles d'être commis par un ou des individus qui choisiront pour cible les membres un établissement d'enseignement, généralement avec l'intention de faire plusieurs victimes.

Il faut remonter au 1<sup>er</sup> août 1966 pour identifier l'un des premiers cas contemporains de fusillade dans un établissement d'enseignement. Charles Whitman, 25 ans, étudiant à l'Université du Texas, agit comme un tireur embusqué du haut de la tour centrale de l'Université, abattant 15 personnes et en blessant 31 autres. Son carnage meurtrier s'est échelonné sur plus de 90 minutes, au bout desquelles il a finalement été lui-même abattu par les policiers (Governor's Committee and Consultants, 1966). À cette époque, Internet n'existe pas encore. Il faut attendre le début des années 1990 pour que voie le jour l'aspect le plus connu d'Internet aujourd'hui, le Web, et ce n'est qu'à la fin de cette décennie que son usage sera associé à une fusillade meurtrière.

---

3. Cette définition se distingue de celle du tueur en série qui agit sur une longue période, en plusieurs événements et lieux.

Le massacre de Columbine High School à Littleton, au Colorado, demeure un événement marquant du phénomène des fusillades en milieu scolaire des deux dernières décennies, et sans doute l'un des premiers à être « publicisé sur le Net ». Ses deux auteurs, Eric Harris et Dylan Klebold, âgés respectivement de 18 et 17 ans, ont marqué l'imaginaire de millions de personnes en laissant, notamment sur le Web, de nombreuses images et preuves de leurs activités ayant conduit à l'attaque de leur école. L'enquête policière a révélé, par ailleurs, que c'est grâce à l'usage du Web que ces jeunes garçons ont appris à fabriquer les bombes utilisées lors de leur attaque. Les deux étudiants étaient également des amateurs de jeux vidéo de tir virtuel tels que *Doom* et *Wolfenstein 3D*. De plus, Harris avait créé un site Internet où il publiait, de la même manière qu'un journal intime, des propos de ressentiment envers sa famille, son entourage et la société en général. Deux ans avant l'attaque, Harris y avait même publié des menaces de mort envers un ami, ce qui avait conduit à une enquête policière sans suite.

La fusillade de Columbine marque le phénomène des tueries de masse par le *modus operandi* de ses deux jeunes auteurs, qui a été à la fois nourri et facilité par Internet. Ayant initialement planifié de faire sauter une charge explosive importante dans la cafétéria dans le but de voir s'effondrer le plancher de la bibliothèque située au-dessus de la cafétéria, Harris et Klebold ont opté pour un plan alternatif après avoir constaté que les bonbonnes de gaz propane n'avaient pas explosé. À 11 h 19, ils sont entrés dans l'école, lourdement armés, et ont commencé à faire feu sur de nombreux élèves, principalement dans la bibliothèque et la cafétéria. Le massacre a pris fin quand les deux protagonistes se sont suicidés dans la bibliothèque, vers 12 h 8 (Erickson, 2001).

Le bilan de l'intervention policière a démontré par la suite que les autorités n'étaient pas prêtes à faire face à ce nouveau type de menace. Au départ, la réponse policière s'est limitée à dresser un périmètre de sécurité autour de l'école, laissant à eux-mêmes les occupants de l'école pendant plus de trois quarts d'heure. Faisant face à la présence de multiples explosifs, des membres de l'équipe d'intervention tactique (SWAT) ont finalement pénétré dans la bibliothèque, lieu principal du massacre, à 15 h 22. Plusieurs des victimes sont mortes vidées de leur sang, faute d'avoir été secourues à temps. À la suite de critiques sévères de la réponse policière, les corps de police étasuniens ont reconsidéré leurs méthodes tactiques en pareille situation, en prônant dorénavant le déploiement

rapide (*Immediate Action Rapid Deployment*). Cette approche est de nos jours également mise de l'avant par les forces policières du Canada et du Québec.

On pourrait définir le programme de Déploiement rapide pour action immédiate (DRAI) de la façon suivante : Le déploiement immédiat et rapide des membres de service aux situations où il y a une menace active qui, faute de délai par la police, pourrait causer la mort ou des lésions corporelles graves aux personnes innocentes (Gendarmerie royale du Canada, 2010).

Avec le massacre de Virginia Tech, le 16 avril 2007, le phénomène de la fusillade en milieu scolaire atteint une dimension inégalée à ce jour pour le bilan mortel, soit 32 morts, ainsi qu'au plan de la préparation et de la planification de l'attaque. Quoique l'enquête n'ait pu révéler les mobiles de Seung-Hui Cho, l'auteur de la fusillade, il a toutefois pu être établi qu'il avait minutieusement planifié son attaque, et ce, de longue date. Il a d'abord commis un double homicide dans une résidence de l'Université, dans un but fort probable de diversion. Deux heures et demie après, il tuait 32 étudiants et enseignants et en blessait 29 autres dans un immeuble abritant des classes, situé à quelque 700 mètres du lieu de son attaque initiale. L'enquête policière a démontré que Cho avait fait l'achat en ligne d'une de ses armes et de munitions. Il avait aussi fait l'objet d'une enquête policière quelques mois avant la tuerie à la suite d'une plainte portée à son endroit par une étudiante de l'Université qui avait reçu de sa part des messages gênants, notamment par courriel (Virginia Tech Review Panel, 2007).

### 13.2.1 Compréhension du phénomène

Pour comprendre le phénomène des fusillades en milieu scolaire, il nous faut référer principalement à deux études américaines qui fournissent des éléments explicatifs importants (Newman et coll., 2004; Vossekuil et coll., 2002). Les résultats de la SSI permettent de mieux apprécier le phénomène des fusillades en milieu scolaire et apportent des pistes d'action intéressantes. Il en ressort 10 grandes conclusions (Vossekuil et coll., 2002).

1. Les fusillades sont rarement soudaines, c'est-à-dire des actes impulsifs.



2. Dans la plupart des fusillades, d'autres personnes connaissaient les idées de l'attaquant ou le plan d'attaque.
3. La plupart des attaquants n'avaient pas menacé directement leurs victimes avant l'attaque.
4. Il n'y a pas de profil type d'étudiants qui sont impliqués dans un acte de violence ciblant l'école.
5. La plupart des attaquants présentaient avant l'attaque des comportements qui laissaient croire qu'ils avaient besoin d'aide (tentative de suicide, agression, repli sur soi, etc.).
6. La plupart des attaquants ont composé difficilement avec des pertes significatives ou des échecs personnels (décès d'un parent, échec scolaire, rupture amoureuse, etc.). De plus, plusieurs avaient envisagé ou tenté de se suicider.
7. Plusieurs attaquants avaient le sentiment d'être persécutés ou blessés par autrui, avant l'attaque.
8. La plupart des attaquants avaient accès à des armes à feu et en ont fait usage avant l'attaque.
9. Dans plusieurs cas, d'autres étudiants avaient contribué d'une façon ou d'une autre à la capacité de l'attaquant de passer à l'acte, par exemple en l'aidant à obtenir une arme ou des munitions ou en discutant du *modus operandi*.
10. Malgré la rapidité de l'intervention policière, la plupart des fusillades ont été arrêtées par des moyens autres que l'intervention policière, par exemple par l'intervention d'un professeur ou d'un directeur.

Sur la base d'une autre étude dans le cadre de laquelle 163 personnes liées de près ou de loin à deux tueries survenues au Kentucky (1997) et en Arkansas (1998) ont été interrogées, la sociologue américaine Katherine S. Newman a établi cinq principaux éléments caractéristiques d'une tuerie en milieu scolaire, à savoir (Newman et coll., 2004) :

1. L'auteur d'une tuerie se perçoit comme extrêmement marginal.
2. Le tireur a des problèmes psychologiques ou psychosociaux.

3. Le tireur a été exposé à des scripts culturels qui « glorifient » la violence (ex. : sites Web, films de violence extrême, pièces fétiches de groupes musicaux, jeux vidéo, etc.).
4. Il y a une défaillance du système de vigilance pour détecter les signaux avant-coureurs.
5. Il y a un accès aux armes.

Enfin, l'autre caractéristique du phénomène des fusillades en milieu scolaire, dans près de la moitié des cas, est qu'elles durent généralement 15 minutes ou moins (Vossekuil et coll., 2002). La brièveté de l'acte pose un défi de taille aux autorités policières quant à leur capacité d'intervenir rapidement et suggère d'accorder une importance particulière aux mesures de prévention et de détection.

Cette conclusion est également soutenue par le fait que le passage à l'acte est le résultat d'un processus et non la manifestation spontanée d'une vengeance, d'un désir de tuer. Aussi, les indices précurseurs que l'on peut observer chez les auteurs de fusillade en devenir constituent autant d'occasions d'intervenir pour empêcher la matérialisation de la menace.

La violence, que ce soit à l'école, au domicile, sur le lieu de travail ou dans la rue, est un problème complexe avec des causes et des conséquences complexes. Penser qu'il y a des réponses faciles et instantanées est contre-productif : il n'existe pas de moyen aisé de s'en prendre aux causes ni de formule qui puisse prédire qui commettra un acte violent. En revanche, il est également vrai qu'un comportement violent se développe progressivement, que menacer serait une étape d'un processus en évolution, et que les signes existent dans la progression pour ceux qui savent quoi rechercher (O'Toole, 2000, p. 33) [traduction libre].

### 13.2.2 Impact d'Internet

Maintenant que nous comprenons davantage le phénomène en soi, examinons de plus près le rôle que peut jouer Internet dans la perpétration de fusillades en milieu scolaire comme celles de Columbine, de Dawson ou de Virginia Tech.

Dans plusieurs cas de fusillades en milieu scolaire, l'enquête a montré que l'auteur ou les auteurs étaient de grands utilisateurs de jeux vidéo

violents accessibles sur le Net. L'un des meurtriers de Columbine, Eric Harris, était un adepte du jeu vidéo *Doom*, un jeu vidéo de tir subjectif où le joueur prend le rôle d'un marine de l'espace qui combat des monstres sur Mars. On estime que ce jeu, distribué comme partagiciel, a été téléchargé par approximativement 10 millions de personnes à sa première année d'existence, soit 1993-1994. Pour certains analystes, l'exposition à des scripts de violence est retenue comme l'un des éléments caractéristiques menant à la perpétration d'une tuerie de masse (Newman et coll., 2004). Une relation entre l'exposition à des images de violence et l'adoption de comportements agressifs chez les jeunes a été observée dans de nombreuses études longitudinales (Beresin, 2010). De la même manière, la pratique de jeux vidéo violents pourrait affecter le seuil de tolérance à la violence des enfants qui s'y adonnent régulièrement, créant une habitude à la violence et une insensibilité à son égard (Carnagey et coll., 2006). Selon Bourgoin (2011), l'utilisation de jeux vidéo violents par les meurtriers de Columbine aurait contribué à leur passage à l'acte.

Le fait que les jeunes soient de grands utilisateurs d'Internet et des technologies de l'information en général, couplé au fait que l'accès à ces technologies connaît une progression quasi exponentielle, permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle le risque du passage à l'acte conduisant à la fusillade meurtrière peut augmenter chez les adolescents ou les jeunes adultes aux prises avec des troubles psychologiques. Les enquêtes relatives aux fusillades survenues au Collège Dawson et à Virginia Tech ont révélé que leurs auteurs avaient des problèmes d'ordre psychologique. Kimveer Gill avait connu plusieurs épisodes de dépression entre 2000 et 2006 (Ramsay, 2008) et Seung Hui Cho avait reçu des traitements psychiatriques pour mutisme sélectif et dépression (Virginia Tech Review Panel, 2007).

On peut également penser que le réseau Internet, en tant que média de communication d'une puissance inégalée, n'est pas non plus étranger au phénomène du mimétisme (ou *copycat*). Les parents du jeune ayant commis l'attaque dans une école secondaire de Taber, en Alberta, ont toujours prétendu que leur enfant avait été fortement impressionné et influencé par les images diffusées après le massacre de Columbine. La thèse de l'effet de mimétisme que provoque la médiatisation des actes de suicide ou d'homicide et des tueries de masse, dont les fusillades en milieu scolaire, est avancée par certains analystes pour expliquer les cas

de menaces de fusillade en cascade qui ont suivi par exemple la tuerie de Columbine (Coleman, 2004).

Internet s'avère dans plusieurs cas un outil pour aider le tueur à constituer sa capacité à réaliser son scénario de tuerie de masse. L'enquête sur la fusillade au Collège Dawson a montré que son auteur, Kimveer Gill, avait commandé une arme et des munitions sur Internet et que le disque dur de son ordinateur contenait des photos de quatre universités et de trois collèges, dont un plan sommaire du Collège Dawson (Ramsay, 2008). Le rapport d'enquête sur la tuerie survenue à Virginia Tech, en 2007, a révélé que le meurtrier, Seung Hui Cho, avait commandé l'une de ses armes sur le Net (Virginia Tech Review Panel, 2007).

Enfin, on constate que plusieurs auteurs de fusillade en milieu scolaire ont fréquenté assidûment des sites Internet consacrés à la violence ou en faisant l'éloge, y exprimant librement de nombreux messages de haine ou de violence. Par exemple, la fréquentation par Kimveer Gill du site VampireFreaks.com a certes contribué à nourrir sa haine et sa rage, participant ainsi au processus de passage à l'acte. Internet permet aussi d'assurer un testament posthume à ces individus qui iront dans certains cas, comme Pekka-Eric Auvinen, l'auteur d'une fusillade ayant fait huit morts dans une école de la ville de Tuusula, en Finlande, en 2007, jusqu'à diffuser sur le Net une vidéo annonciatrice non seulement de leur dessein, mais aussi du lieu et de la date de l'attaque : « Jokela High School Massacre – 11/7/2007. » Des analystes considèrent que ces fréquentations virtuelles sur le Net fournissent de nombreux indices susceptibles d'être détectés par les autorités pour prévenir la menace de fusillade et qu'on devrait d'ailleurs assurer une surveillance ciblée des sites Web associés à la promotion, voire à l'éloge de la violence (Cohen-Almagor et coll., 2008).

### 13.3 LÉGISLATION

Au Québec et au Canada, les autorités gouvernementales ont dû mettre en place de nouvelles mesures législatives pour répondre aux pressions sociales et politiques exercées à la suite des tragédies survenues à Polytechnique, en 1989, et au Collège Dawson, en 2006. Au lendemain de la tuerie de Polytechnique, le Québec et les autres provinces du Canada sont le théâtre d'un mouvement populaire qui réclame le resserrement

du contrôle des armes à feu. On voit naître en avril 1991 la Coalition pour le contrôle des armes à feu, qui se donne pour but de contribuer à la réduction des décès, des blessures et des crimes par arme à feu. En 1995, la *Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, ch. 39) est adoptée et apporte d'importants changements au système canadien de contrôle des armes à feu :

- ≡ Le Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46) est modifié pour établir des peines plus sévères pour certaines infractions graves comportant l'utilisation d'armes à feu (ex. : enlèvement, meurtre).
- ≡ Un nouveau système de délivrance de permis remplace le système d'autorisation d'acquisition d'une arme à feu; obligation d'obtenir un permis pour posséder et acquérir une arme à feu et pour acheter des munitions.
- ≡ L'obligation d'enregistrement de toutes les armes à feu, y compris les carabines et les fusils de chasse.

Après la fusillade survenue au Collège Dawson, en 2006, le gouvernement du Québec a aussi décidé de légiférer afin de répondre à la menace de fusillade en milieu scolaire. Le 1<sup>er</sup> septembre 2008 entrait en vigueur la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu (L.R.Q., chapitre P-38.0001), qui a pour but de prévenir la répétition de fusillades en milieu scolaire par différentes mesures, principalement :

- ≡ en interdisant la possession d'une arme à feu dans une institution désignée, c'est-à-dire sur les terrains et dans les bâtiments d'un établissement d'enseignement et d'une garderie. Il en est de même dans les transports scolaires ou les transports publics à l'exclusion du transport par taxi;
- ≡ en obligeant le signalement aux autorités policières de tout comportement d'un individu susceptible de compromettre sa sécurité ou celle d'autrui avec une arme à feu;
- ≡ en permettant à certains professionnels (infirmière, médecin, psychologue, conseiller en orientation, psycho-éducateur, travailleur social et thérapeute conjugal et familial) de signaler un tel comportement, et ce, malgré le secret professionnel et toute autre disposition relative à l'obligation de confidentialité à laquelle ils sont tenus.

Cette loi, surnommée « Loi Anastasia » en mémoire de la jeune étudiante Anastasia De Sousa, abattue lors de la fusillade au Collège Dawson, encadre aussi la pratique du tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte.

Il est à préciser qu'au Canada, des infractions traditionnelles comme l'intimidation (art. 423.1), le harcèlement criminel (art. 264) et les menaces en tout genre, y compris les menaces de mort ou de causer des lésions corporelles (art. 264.1), constituent des infractions criminelles en vertu du Code criminel (LRC 1985, c C-46) peu importe le moyen, ce qui inclut Internet.

## 13.4 STATISTIQUES

Les États-Unis publient annuellement des statistiques sur certains indicateurs relatifs à la violence en milieu scolaire, mais aucun de ces indicateurs ne relève la fréquence des fusillades qui y surviennent ou encore des décès imputables à l'usage d'une arme à feu. Par contre, on dénombre les morts violentes qui surviennent à l'école ou sur le chemin de l'école. Les données les plus récentes révèlent que pour l'année scolaire 2008-2009, il y a eu 38 morts violentes dans les écoles primaires et secondaires, dont 24 décès attribués à un homicide et 14 à un suicide (Roberts et coll., 2010). Il s'avère qu'aux États-Unis les homicides de jeunes (5 à 18 ans) qui surviennent dans le milieu scolaire représentent invariablement, d'une année à l'autre, moins de 2 % de tous les homicides dont sont victimes les jeunes Étatsuniens. On rappelle que la violence létale dans les écoles est un phénomène rare qui demeure toutefois tragique en raison de ses impacts sur la communauté de l'école et dans la population en général. En examinant les données des 15 dernières années, on ne peut dessiner de tendances quant à la prévalence du phénomène. Le nombre annuel d'homicides a varié entre 24, en 2008-2009, et 47, en 1992-1993 et 1997-1998 (tabl. 13.1).

On ne retrouve ni au Québec ni au Canada de données sur la violence létale à survenir dans les écoles. La nomenclature des fusillades survenues au Québec et au Canada révèle que le phénomène de fusillade en milieu scolaire est plus rare ici que chez nos voisins du Sud. On peut émettre l'hypothèse selon laquelle ce fait est attribuable en partie à la question de l'accès aux armes. Les statistiques relatives à la criminalité en général impliquant l'usage d'une arme à feu concordent avec cette

distinction. En 2006, le taux canadien d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu, soit 0,58, était près de six fois inférieur à celui des États-Unis (3,40). Au Canada, pour la même année, une arme à feu avait été utilisée dans environ le tiers (31 %) des homicides, alors qu'aux États-Unis, elle l'avait été dans deux crimes sur trois (68 %) [Dauvergne et De Socio, 2008].

**Tableau 13.1** Nombre total de morts violentes<sup>4</sup> à l'école ou sur le chemin de l'école, de 1992-1993 à 2008-2009

| Année     | Total | Homicides | Suicides | Interventions légales* | Décès liés à un usage involontaire d'une arme à feu |
|-----------|-------|-----------|----------|------------------------|---|
| 1992-1993 | 57    | 47        | 10       | 0                      | 0   |
| 1993-1994 | 48    | 38        | 10       | 0                      | 0   |
| 1994-1995 | 48    | 39        | 8        | 0                      | 1   |
| 1995-1996 | 53    | 46        | 6        | 1                      | 0   |
| 1996-1997 | 48    | 45        | 2        | 1                      | 0   |
| 1997-1998 | 57    | 47        | 9        | 1                      | 0   |
| 1998-1999 | 47    | 38        | 6        | 2                      | 1   |
| 1999-2000 | 38    | 26        | 11       | 0                      | 1   |
| 2000-2001 | 33    | 26        | 6        | 1                      | 0   |
| 2001-2002 | 38    | 27        | 9        | 1                      | 1   |
| 2002-2003 | 36    | 25        | 11       | 0                      | 0   |
| 2003-2004 | 46    | 38        | 7        | 1                      | 0   |
| 2004-2005 | 52    | 40        | 10       | 2                      | 0   |
| 2005-2006 | 43    | 36        | 6        | 1                      | 0   |
| 2006-2007 | 59    | 44        | 12       | 2                      | 1   |
| 2007-2008 | 47    | 38        | 7        | 2                      | 0   |
| 2008-2009 | 38    | 24        | 14       | 0                      | 0   |

\* Impliquant un agent de la paix.

Source : Robers et coll., 2010

4. Comprend le décès d'étudiants, de membres du personnel scolaire ou de toute autre personne, dont les parents.

## 13.5 CAS PRATIQUES<sup>5</sup>

On sait que dans plusieurs cas de fusillades en milieu scolaire l'usage d'Internet a contribué au passage à l'acte, notamment en nourrissant le délire psychotique d'un individu perturbé ou en facilitant son accès aux moyens requis pour exécuter un scénario létal. On sait que l'usage d'Internet n'est pas sans laisser de traces, d'indices susceptibles d'être détectés et de permettre une intervention précoce pour contrer la menace de fusillade. Pour illustrer les possibilités de détection de la menace de fusillade avant sa matérialisation à partir de l'information ou des activités qui peuvent être repérées sur le réseau Internet, nous avons retenu trois cas de menaces de fusillade. Dans le premier cas, la menace n'a pu être ni détectée ni contrée. Dans le deuxième cas, la menace de fusillade a pu faire l'objet d'une détection et a été contrée par une intervention policière. Enfin, nous faisons état d'un cas où la menace s'est matérialisée malgré une intervention policière auprès de l'auteur la veille de son passage à l'acte.

### 13.5.1 Collège Dawson, septembre 2006

Les photos et propos que Kimveer Gill avait diffusés sur le Web se sont révélés tristement prophétiques, au lendemain de la fusillade du Collège Dawson, le 13 septembre 2006, et ont fait le tour du monde. Ceux-ci avaient été publiés sur le site VampireFreaks.com, un site Internet voué à la culture gothique que fréquentait assidûment Gill, sous le pseudonyme révélateur de fatality666<sup>6</sup>. Dans un questionnaire populaire sur sa personnalité qu'il remplit en ligne en mai 2006, soit quatre mois avant son passage à l'acte, Gill répond ainsi à la question « Comment souhaitez-vous mourir? » : « Comme Roméo et Juliette ou dans une pluie de coups de feu. » Il y écrit aussi que « la vie est comme un jeu vidéo, tu dois un jour mourir ». Quelques jours avant de commettre son homicide-suicide, Gill y exprimait toute sa rage : « I hate this world, I hate the people in it, I hate the way people live, I hate God, I hate the deceivers, I hate betrayers, I hate religious zealots, I hate everything... I hate so

5. Les cas pratiques présentés s'appuient sur des sources ouvertes d'information, à savoir des informations accessibles au public.

6. Dans la culture populaire, le nombre 666 est associé à l'antéchrist, au diable.



much... (I could write 1 000 more lines like these, but does it really matter, does anyone even care)<sup>7</sup>. » (Je hais ce monde, je hais les gens qui y vivent, je hais la façon dont les gens vivent, je hais Dieu, je hais les tricheurs, je hais les traîtres, je hais les bigots religieux, je hais tout... je hais tellement... je pourrais écrire 1 000 lignes supplémentaires comme celles-ci, mais quel intérêt, est-ce que cela intéresse seulement quelqu'un?) [Traduction libre]

Véritable étalage de son arsenal de guerre et de sa haine envers le monde, la publication des photos ainsi que des propos de Gill sur le Web aurait-elle pu faire l'objet d'une détection ou d'une dénonciation ayant pu mener à une intervention pour prévenir ou contrer la menace? Quoique haineux, les propos de Gill ne constituaient cependant pas des menaces de mort directes susceptibles de fournir un motif d'arrestation. De plus, les armes utilisées par Gill avaient été acquises légalement et il détenait les permis requis pour ses armes à utilisation restreinte.

L'enquête policière a pu démontrer que Kimveer Gill avait commandé par Internet, à des compagnies du Texas et de la Virginie de l'Ouest, des chargeurs de 10 cartouches pour le pistolet de marque Glock (Ramsay, 2008) qu'il avait acquis à son club de tir (CBC, 2006). Gill a aussi télé-chargé le plan sommaire du Collège Dawson à partir de son site Internet.

### 13.5.2 Westwood High School - Senior Campus, Rivière-Beaudette, septembre 2006

Un cas de menace de fusillade qui ne s'est heureusement pas matérialisée est celui du jeune de 15 ans de Rivière-Beaudette, dans la région de Valleyfield, qui a été arrêté le 18 septembre 2006 dans le cadre d'une perquisition menée au domicile familial par des enquêteurs de la Sûreté du Québec (AFP, 2006). Les policiers y ont saisi des armes de chasse légalement enregistrées appartenant au père du jeune ainsi que des preuves d'un plan visant à commettre une fusillade dans son école. Cet incident, fort probablement pas étranger à l'hypermédiatisation de la

---

7. On retrouve des extraits du journal de Kimveer Gill qu'il avait publiés sur le site VampireFreaks.com à l'adresse suivante : [kimveer-gill-news.newslib.com/story/9375-1](http://kimveer-gill-news.newslib.com/story/9375-1) (consulté le 11 décembre 2011).

fusillade du Collège Dawson, fait partie d'une série de menaces qui a eu cours au Québec dans les jours et semaines qui ont suivi cette dernière<sup>8</sup>.

C'est le directeur de l'établissement d'enseignement qui a eu vent de l'affaire durant la fin de semaine précédant l'arrestation du jeune. On a porté à son attention des propos menaçants que l'individu tenait sur le site VampireFreaks.com, le même que fréquentait Kimveer Gill. Il glorifiait ce dernier et suggérait qu'une fusillade similaire ait lieu à son école. L'adolescent aurait diffusé des menaces de mort à l'endroit des gens du Westwood High School – Senior Campus, à Hudson, l'école secondaire qu'il fréquentait.

Dans ce cas-ci, la détection et la dénonciation des propos menaçants par un internaute ont permis aux autorités policières de procéder à une perquisition et à l'arrestation du suspect, contrant ainsi la menace de fusillade.

### 13.5.3 Kauhajoki, Finlande, septembre 2008

En septembre 2008, une fusillade dans une école finlandaise de Kauhajoki ayant fait 10 morts a provoqué un vif débat sur la capacité policière à contrer une telle menace. L'auteur de la fusillade, Matti Juhani Saari, un élève de 22 ans fréquentant l'établissement, avait été interrogé la veille du drame par des policiers alertés sur le contenu violent de films vidéo mis en ligne sur le site Internet YouTube. Questionnée après le fait sur son intervention, la police finlandaise s'est défendue en affirmant n'avoir aucun motif légal de détenir ou d'arrêter Saari, faute d'indices de menaces de mort directes (Reuters, 2008).

Plusieurs des éléments de l'enquête sur les activités de l'auteur de cette fusillade montrent le rôle qu'Internet a joué en l'exposant à des scripts de violence, en lui permettant d'entretenir et d'exprimer sa haine et en lui fournissant un moyen de léguer son œuvre destructrice. Comme le disait si bien Marshall McLuhan, « le média, c'est le message ». On

---

8. En effet, on pouvait lire dans des journaux, dont *Le Journal de Montréal* : « Au cours des derniers jours, la police a ouvert trois enquêtes concernant des propos haineux ou encore menaçants proférés par des adolescents, à Québec, Shawinigan et Hudson. » Voir [fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2006/09/20060920-092000.html](http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2006/09/20060920-092000.html).

constate que plusieurs auteurs de fusillades survenues au cours des dernières années semblent avoir trouvé refuge ou écoute dans le monde de la cybernétique pour ourdir leur plan fatal et qu'ils se sont servis d'une vidéo et d'Internet pour assurer la postérité de leur testament.

Ce cas montre à quel point la cyberdéttection et l'enquête des cas de menaces potentielles de fusillade représentent un défi de taille pour les corps policiers.

Les analyses indiquent que la surveillance du Web pour détecter les intentions malveillantes serait particulièrement difficile puisque de telles menaces sont souvent vagues, les canulars courants et les ressources policières limitées. Kinnunen suggéra de relier des vérifications de respectabilité sur Internet aux nouvelles demandes de permis de possession d'armes (Reuters, 2008) [Traduction libre].

Malgré la présence de certains signes précurseurs de passage à l'acte, les autorités scolaires et policières finlandaises n'ont pas pu empêcher la fusillade, ce qui a démontré les limites des moyens existants pour assurer une vigilance et une intervention précoce qui auraient permis de contrer la menace. Un modèle efficace de l'évaluation de la menace doit nécessairement, en premier lieu, être en mesure de distinguer les individus qui posent une menace de ceux qui expriment une menace<sup>9</sup> et, en second lieu, avoir la capacité et le pouvoir (règles de droit) d'intervenir à temps. C'est toute la question de l'évaluation de la menace et de sa gestion ainsi que celle des outils législatifs à la disposition des policiers qui sont ici en cause.

Les faits relatifs aux présents cas mettent en évidence la dimension cybernétique de plusieurs fusillades perpétrées par des adolescents ou de jeunes adultes qui ont mis à profit les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information pour se doter de la capacité de réaliser leur ultime passage à l'acte et d'en assurer une diffusion posthume dans le dessein de devenir tristement célèbres. On ne peut pas nier « l'effet facilitateur » d'Internet dans le processus de passage à l'acte de certains auteurs de fusillade. Pour plusieurs auteurs de fusillade en

---

9. Un individu pose une menace réelle lorsqu'il est engagé dans des comportements qui indiquent qu'il met de l'avant un plan ou qu'il est à constituer une capacité pour commettre un acte violent (Fein, 2004).

milieu scolaire, leur navigation sur la Toile a contribué à nourrir un délire psychotique et a facilité l'élaboration d'un scénario de tuerie et l'accès aux moyens pour passer à l'acte. Pour prévenir et contrer ce type de menace, il nous faut conséquemment étendre notre vigilance à cet espace virtuel pouvant loger les auteurs d'une criminalité bien classique qui est celle de la fusillade en milieu scolaire, mais renouvelée dans sa représentation sociale, désormais conditionnée par des images en temps quasi réel.

### 13.6 PERSPECTIVES D'AVENIR

La question n'est pas de savoir si une autre fusillade meurtrière en milieu scolaire surviendra au Québec, mais plutôt quand et où. Si le phénomène demeure rare, on observe néanmoins sa récurrence depuis les deux dernières décennies. La SSI a identifié, entre 1974 et 2000, 37 cas de fusillades ayant ciblé des écoles américaines (Vossekuil et coll., 2002).

La glorification des auteurs de fusillade en milieu scolaire par certains émules d'une communauté Web en mal de vivre, combinée à l'exposition à des scripts culturels renforçant l'usage de la violence comme « solution finale », incite les futurs auteurs de tuerie à sophistiquer leur *modus operandi* en y prévoyant notamment des actes de diversion pour dérouter les forces de l'ordre. C'est ce qu'a fait Breivik, l'auteur des attentats de Norvège de juillet 2011, en planifiant un *modus operandi* en deux lieux et deux temps qui visait à tuer un grand nombre de personnes. Après avoir fait exploser une bombe dans le quartier des affaires de la ville d'Oslo, qui a causé la mort de huit personnes, Breivik, déguisé en policier, a transporté son action meurtrière sur l'île d'Utoya, située à une trentaine de kilomètres d'Oslo, abattant froidement 69 personnes, principalement des adolescents qui participaient à un camp d'été de la Ligue des jeunes travaillistes. La sophistication des scénarios d'attaque létale nourrie ou facilitée par l'usage du Web pose un défi de taille aux autorités scolaires et policières qui ont la responsabilité de prévenir une telle menace ou d'y répondre.

Au Québec, jusqu'ici, toutes les fusillades meurtrières en milieu scolaire ont été commises sur l'île de Montréal, soit en région urbaine. Néanmoins, la série d'alertes survenue au Québec au lendemain de la tuerie du Collège Dawson démontre bien que le risque de fusillade est présent

partout, y compris dans les milieux urbains ou ruraux<sup>10</sup>. Un accès plus facile aux armes de chasse dans les régions regroupant le plus d'adeptes peut augmenter le risque d'un tel événement. À cet effet, la décision du gouvernement canadien d'abolir le registre des armes d'épaule et de détruire les données s'y rattachant constitue un facteur de risque qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la menace<sup>11</sup>.

Par ailleurs, on peut envisager que les tueries de masse s'étendent à d'autres milieux (hôpitaux, bureaux gouvernementaux, etc.) dans un contexte où l'accès aux services publics ou leur qualité peuvent être sources de conflits entre des citoyens belliqueux et l'État. Aux États-Unis, de nombreuses fusillades ont eu lieu dans des restaurants ou des centres commerciaux. La fusillade à l'Université Concordia en 1992 et celle survenue chez OC Transpo à Ottawa, en 1999, révèlent à quel point les traits psychologiques de travailleurs et les conditions de travail peuvent former une association létale débouchant sur des actes de violence extrême<sup>12</sup>. Au début des années 2000, le Center for Disease Control des États-Unis considérait la violence en milieu de travail comme une épidémie nationale. Les homicides au travail représentaient la catégorie d'homicides ayant la plus forte croissance, la première cause de décès au travail chez les femmes et la deuxième chez les hommes. Quoique

- 
10. Le 23 septembre 2006, dix jours après la fusillade au Collège Dawson, on dénombrait une douzaine de cas de menaces ciblant des écoles à travers le Québec, notamment à Saint-Jérôme, Sorel-Tracy, Shawinigan et Rouyn-Noranda (Gervais, 2006).
  11. Le projet de loi C-19 – *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule* – débattu au Parlement du Canada vise des modifications au Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46) et à la *Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, ch. 39) qui auront comme effet, entre autres, d'éliminer l'obligation d'enregistrer les armes non restreintes, lesquelles incluent les carabines et les fusils de chasse dont le Ruger Mini-14, une arme semi-automatique qui a été utilisée par les auteurs des fusillades meurtrières à l'École Polytechnique de Montréal (1989) et en Norvège (2011).
  12. Le 6 avril 1999, dans un garage de la société de transport de la ville d'Ottawa, quatre employés sont tués par balle par un ancien collègue, deux autres employés sont blessés et l'agresseur s'enlève la vie. L'auteur du crime, qui est décrit comme une personne solitaire, a des antécédents de violence. Après avoir été congédié, puis réintégré dans l'entreprise, l'employé avait démissionné quelque temps avant la tragédie. OC Transpo n'en était pas à sa première histoire de relations de travail amères et de violence en milieu de travail et il y avait un large écart entre l'importante main-d'œuvre de cols bleus et la petite équipe élitiste de gestion. L'intimidation, la persécution collective, l'absentéisme et la colère refoulée étaient des facteurs sous-jacents avant l'accident à OC Transpo (Caulfield, 2006).

la majorité de ces homicides soient commis dans le cadre de la perpétration d'un vol, on dénombre aussi des cas de tueries de masse qui, tout comme en milieu scolaire, sont rares mais comportent des impacts sociaux importants en raison notamment de leur couverture médiatique (Flowers, 2003).

Les résultats de l'étude SSI ont démontré que les fusillades en milieu scolaire sont rarement soudaines et qu'on peut dans certains cas les prévenir en développant la capacité des différentes autorités concernées de bien évaluer la menace (Fein et coll., 2002). Les fusillades comportent généralement des activités de préparation et de planification et sont souvent précédées par la manifestation de certains comportements qui sont susceptibles de fournir des indices. Compte tenu du rôle que peut jouer Internet dans le processus de passage à l'acte d'un tueur de masse, on peut penser que la gestion du risque de menace de fusillade gagnera en efficacité si on optimise les capacités de prévention et de détection qui passent notamment par une vigie systématique du Web. Mais le défi est grand de patrouiller l'étendue du cyberspace fréquenté par un éventuel tueur de masse. La surveillance, même ciblée, de certains sites à risque prônant la violence nécessite des ressources importantes, tant humaines, financières que technologiques. En 2008, sur les 61 000 policiers du Canada, seulement 245 étaient assignés aux cyberenquêtes. Néanmoins, d'autres moyens peuvent contribuer à la détection des menaces potentielles de fusillade en milieu scolaire, dont la création volontaire par les fournisseurs de services Internet de services automatisés de signalement (*hotline*). Par exemple, le département américain de la Justice a créé, en 1998, la CyberTipline ([www.cybertipline.com](http://www.cybertipline.com)), qui est opérée par le National Center for Missing and Exploited Children, pour encourager la communauté internautes à signaler aux autorités les activités sur le Net ayant trait à la pornographie infantile ou à tout autre crime sexuel visant les enfants (Cohen-Almagor et coll., 2008). Au Canada, la centrale de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, [Cyberaide.ca](http://Cyberaide.ca), créée en 2002, a été intégrée, en 2004, à la Stratégie nationale du gouvernement du Canada pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet. La détection de menaces de violence létale en milieu scolaire, y compris les menaces de fusillade, pourrait être facilitée par ce type de mesure.

Somme toute, pour contrer la menace de fusillade en milieu scolaire, les autorités scolaires et policières se doivent d'avoir une gestion rigoureuse

du risque au plan stratégique. Au plan tactique, les corps de police ont à développer leur capacité d'évaluer efficacement ce type de menace, en mettant en œuvre, seuls ou en collaboration, des modèles d'évaluation intégrant l'ensemble des intervenants concernés qui assurent une gestion serrée de la menace. Dans ce domaine, la marge d'erreur est très mince.

## Bibliographie

- AFP (2006). « Un adolescent menace son école sur le site Vampirefreaks.com », *Au Troisième Œil* [En ligne] [www.au-troisieme-oeil.com/index.php?page=actuetteype=skretnews=21508](http://www.au-troisieme-oeil.com/index.php?page=actuetteype=skretnews=21508) (consulté le 15 février 2012).
- BERESIN, E. V. (2010). « The Impact of Media Violence on Children and Adolescent : Opportunities for Clinical Interventions », *American Academy of Child & Adolescent Psychiatry* [En ligne] [www.aacap.org/cs/root/developmentor/the\\_impact\\_of\\_media\\_violence\\_on\\_children\\_and\\_adolescents\\_opportunities\\_for\\_clinical\\_interventions](http://www.aacap.org/cs/root/developmentor/the_impact_of_media_violence_on_children_and_adolescents_opportunities_for_clinical_interventions) (consulté le 11 décembre 2011).
- BOURGOIN, S. (2011). *Serial Killers : Enquête mondiale sur les tueurs en série*, Paris, Grasset, 873 p.
- CANADA (1995). *Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, ch. 39) [En ligne] [laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.6](http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.6) (consulté le 11 décembre 2011).
- CARNAGEY, N. L., ANDERSON, C. A., et BUSHMAN, B. J. (2006). « The Effect of Video Game Violence on Physiological Desensitization to Real-Life Violence », *Journal of Experimental Social Psychology*, vol. 43, n° 2007, p. 489-496 [En ligne] [www.psychology.iastate.edu/faculty/caa/abstracts/2005-2009/07CAB.pdf](http://www.psychology.iastate.edu/faculty/caa/abstracts/2005-2009/07CAB.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- CAULFIELD, N. (2006). *La violence en milieu de travail en Amérique du Nord*, Secrétariat de la Commission de coopération dans le domaine du travail, Washington, D.C., 53 p. [En ligne] [naalc.org/french/pdf/french.pdf](http://naalc.org/french/pdf/french.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- CBC (2006). « College Shooter Gill Obsessed with Guns », *CBCNews* [En ligne] [www.cbc.ca/news/canada/montreal/story/2006/09/15/after-math-shooting.html](http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/story/2006/09/15/after-math-shooting.html) (consulté le 2 février 2012).
- COHEN-ALMAGOR, R., et HALEVA-AMIR, S. (2008). « Bloody Wednesday in Dawson College – The Story of Kimveer Gill, or Why Should We Monitor Certain Websites to Prevent Murder », *Studies in Ethics, Law, and Technology*, vol. 2, n° 3 [En ligne] [cds.haifa.ac.il/articles/KimveerGill\\_Dec08.pdf](http://cds.haifa.ac.il/articles/KimveerGill_Dec08.pdf) (consulté le 21 janvier 2012).

- COLEMAN, L. (2004). *The Copycat Effect*, Texte pour la conférence « Confronting Violence in Our Schools : Planning, Response and Recovery, Public Entity Risk Institute (8 au 12 janvier 2007) [En ligne] [www.riskinstitute.org/peri/images/file/Coleman\\_Copycateffect.pdf](http://www.riskinstitute.org/peri/images/file/Coleman_Copycateffect.pdf) (consulté le 22 janvier 2012).
- CONCORDIA UNIVERSITY (2008). « Fabrikant Affair | Concordia University Archives », *Université Concordia. Gestion des documents et des archives* [En ligne] [archives.concordia.ca/fr/fabrikant](http://archives.concordia.ca/fr/fabrikant) (consulté le 30 décembre 2011).
- DAUVERGNE, M., et DE SOCIO, L. (2008). « Les armes à feu et les crimes avec violence », *Juristat. Centre canadien de la statistique juridique*, Ottawa [En ligne] [www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2008002-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2008002-fra.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- ERICKSON, W. H. (2001). *The Report of Governor Bill Owen's Columbine Review Commission*, Colorado, mai 2001, 174 p. [En ligne] [www.state.co.us/columbine/Columbine\\_20Report\\_WEB.pdf](http://www.state.co.us/columbine/Columbine_20Report_WEB.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- FEIN, R. A. (2004). *Threat Assessment in Schools : A guide to Managing Threatening Situations and to Creating Safe School Climates*. Washington, D.C., U.S. Department of Education.
- FEIN, R. A., VOSSEKUIL, B., POLLACK, W. S., BORUM, R., MODZELESKI, W., et REDDY, M. (2002). *Threat Assessment in Schools : A Guide to Managing Threatening Situations and to Creating Safe School Climates*, Washington, D.C., U.S. Department of Education, Office of Elementary and Secondary Education, Safe and Drug-Free Schools Program et U.S. Secret Service, National Threat Assessment Center [En ligne] [www.secretservice.gov/ntac/ssi\\_guide.pdf](http://www.secretservice.gov/ntac/ssi_guide.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- FLOWERS, R. B. (2003). *Male crime and deviance : exploring its causes, dynamics, and nature*, Springfield, IL, Charles C. Thomas Publisher Ltd [En ligne] [books.google.ca/books?id=Rg-AszYn1VYCetpg=PA169etlpg=PA169etdq=lethal+violence+in+workplace+and+center+for+disease&source=bletots=hW6-J-3JQtetsig=KdAaHSYgg1MtHn1l5M2W173cRc8ethl=enetsa=Xetei=42YIT6mvNqGy0AHyyLX2CAetre\\_dir\\_esc=y#v=onepage&etq=lethal%20violence%20in%20workplace%20and%20center%20for%20disease&tf=false](http://books.google.ca/books?id=Rg-AszYn1VYCetpg=PA169etlpg=PA169etdq=lethal+violence+in+workplace+and+center+for+disease&source=bletots=hW6-J-3JQtetsig=KdAaHSYgg1MtHn1l5M2W173cRc8ethl=enetsa=Xetei=42YIT6mvNqGy0AHyyLX2CAetre_dir_esc=y#v=onepage&etq=lethal%20violence%20in%20workplace%20and%20center%20for%20disease&tf=false) (consulté le 21 janvier 2012).
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (2010). *Programme de déploiement rapide pour action immédiate (DRAI)* [En ligne] [www.rcmp-grc.gc.ca/fs-fd/iard-drai-fra.htm](http://www.rcmp-grc.gc.ca/fs-fd/iard-drai-fra.htm) (consulté le 11 décembre 2011).
- GERVAIS, R. (2006). « Écoles. 12 cas de menaces de violence. Imagination fertile ou démenche dangereuse ? », *La Presse*, 23 septembre 2006, p. A7.



- GOVERNOR'S COMMITTEE AND CONSULTANTS (1966). *Report to the Governor Medical Aspects Charles J. Whitman Catastrophe*, Texas [En ligne] [www.popsubculture.com/pop/bio\\_project/sub/whitman\\_findings.pdf](http://www.popsubculture.com/pop/bio_project/sub/whitman_findings.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- LELOUP, D. (2011). « Attentats en Norvège : le jeu vidéo, éternel bouc émissaire des tueries », *Le Monde.fr* [En ligne] [www.lemonde.fr/technologies/article/2011/07/25/le-jeu-video-eternel-bouc-emissaire-des-teries\\_1552692\\_651865.html](http://www.lemonde.fr/technologies/article/2011/07/25/le-jeu-video-eternel-bouc-emissaire-des-teries_1552692_651865.html) (consulté le 22 janvier 2012).
- LE PARISIEN (2011). « Norvège, "Ces tueurs veulent laisser une trace dans l'histoire" », *leParisien.fr* [En ligne] [www.leparisien.fr/international/norvege-ces-tueurs-veulent-laisser-une-trace-dans-l-histoire-24-07-2011-1543314.php](http://www.leparisien.fr/international/norvege-ces-tueurs-veulent-laisser-une-trace-dans-l-histoire-24-07-2011-1543314.php) (consulté le 22 janvier 2012).
- MORTON, R. J. (2008). *Serial Murder : Multi-Disciplinary Perspectives for Investigators*, Quantico, VA, National Center for the Analysis of Violent Crime [En ligne] [www.fbi.gov/stats-services/publications/serial-murder/serial-murder-july-2008-pdf](http://www.fbi.gov/stats-services/publications/serial-murder/serial-murder-july-2008-pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- NEWMAN, K. S., FOX, C., ROTH, W., MEHTA, J., et HARDING, D. (2004). *Rampage : The Social Roots of School Shootings*, New York, Basic Books, 399 p.
- O'TOOLE, M. E. (2000). *The School Shooter : a Threat Assessment Perspective*, Quantico, VA, Critical Incident Response Group (CIRG) et National Center for the Analysis of Violent Crime (NCAVC), Federal Bureau of Investigation Academy, 46 p. [En ligne] [www2.fbi.gov/publications/school/school2.pdf](http://www2.fbi.gov/publications/school/school2.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- QUÉBEC (2008). *Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu* (L.R.Q., chapitre P-38.0001), Québec, Éditeur officiel du Québec [En ligne] [www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FP38\\_0001%2FP38\\_0001.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FP38_0001%2FP38_0001.htm) (consulté le 11 décembre 2011).
- RADIO-CANADA (2004). « Il y a 20 ans, la fusillade de l'Assemblée nationale », *Radio-Canada* [En ligne] [www.radio-canada.ca/nouvelles/Index/nouvelles/200405/08/007-Lortie-Assemblee-20-ans.shtml](http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Index/nouvelles/200405/08/007-Lortie-Assemblee-20-ans.shtml) (consulté le 28 janvier 2012).
- RADIO-CANADA (2008). « Le coroner livre ses conclusions », *Radio-Canada* [En ligne] [www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2008/09/04/001-rapport-coroner-dawson\\_n.shtml](http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2008/09/04/001-rapport-coroner-dawson_n.shtml) (consulté le 22 janvier 2012).
- RADIO-CANADA (2011). « C'était le 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique », *Radio-Canada* [En ligne] [archives.radio-canada.ca/societe/criminalite\\_justice/dossiers/382/](http://archives.radio-canada.ca/societe/criminalite_justice/dossiers/382/) (consulté le 22 janvier 2012).

- RAMSAY, D<sup>r</sup> J. (2008). *Rapport d'investigation sur le décès de madame Anastasia de Sousa*, Bureau du coroner, septembre, 20 p.
- REUTERS (2008). « Finland shooting prompts Web monitoring rethink », *Reuters* [En ligne] [uk.reuters.com/article/2008/09/23/oukin-uk-finland-shooting-internet-uknet-idUKTRE48MB1D20080923](http://uk.reuters.com/article/2008/09/23/oukin-uk-finland-shooting-internet-uknet-idUKTRE48MB1D20080923) (consulté le 11 décembre 2011).
- ROBERS, S., ZHANG, J., et TRUMAN, J. (2010). *Indicators of School Crime and Safety : 2010* (NCES 2011-002/NCJ 230812), Washington, D.C., National Center for Education Statistics, U.S. Department of Education, and Bureau of Justice Statistics, Office of Justice Programs, U.S. Department of Justice [En ligne] [bjs.ojp.usdoj.gov/content/pub/pdf/iscs10.pdf](http://bjs.ojp.usdoj.gov/content/pub/pdf/iscs10.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- VIRGINIA TECH REVIEW PANEL (2007). *Mass Shootings at Virginia Tech : Report of the Review Panel* [En ligne] [www.governor.virginia.gov/temp-content/techPanelReport-docs/FullReport.pdf](http://www.governor.virginia.gov/temp-content/techPanelReport-docs/FullReport.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).
- VOSSEKUIL, B., FEIN, R. A., REDDY, M., BORUM, R., et MODZELESKI, W. (2002). *The Final Report and Findings of the Safe School Initiative : Implications for the Prevention of the School Attacks in the United States*, Washington, D.C., U.S. Secret Service et U.S. Department of Education, 54 p. [En ligne] [www.secretservice.gov/ntac/ssi\\_final\\_report.pdf](http://www.secretservice.gov/ntac/ssi_final_report.pdf) (consulté le 11 décembre 2011).